AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -7-6-71 183776

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 129 de JUIN 1971 — 2 juin 1971 / n° 15

VIGNE

Mildiou : Les températures de ces derniers jours vont provoquer une accélération de la végétation justifiant l'application d'un nouveau traitement même en l'absence de précipitations.

Oïdium : Il convient d'ajouter un produit contre l'oïdium dans la bouillie antimildiou.

ARBORICULTURE FRUITIERE

Tavelure du pommier et du poirier : Les périodes pluvieuses de la 2ème quinzaine de mai ont pu rendre difficile, la protection des arbres. A l'heure actuelle des vergers sont indemnes de tavelure, d'autres sont plus ou moins contaminés. Dans ce dernier cas il peut être utile d'utiliser dans les prochaines interventions des spécialités ayant des propriétés éradicantes tels que Doguadine, Benomyl, Thiabendazole, Méthylthiophanate ... Tenir compte des recommandations d'emploi se rapportant aux variétés sensibles au russeting.

Carpocapse des pommes et des poires : La première sortie de papillons a été observée le 19 mai ; des sorties en très petit nombre ont également eut lieu entre le 24 et le 27 mai. Dans les seules zones les plus chaudes, telles que vallée de la Marne, l'Aube, dans les jardins bien exposés, des pénétrations dans les fruits sont à craindre à partir du 10 juin. Un premier traitement est à effectuer avant cette date. Dans les autres régions reporter l'intervention entre le 10-15 juin.

Mouche de la cerise (variétés de bouche) : La protection est à assurer dès que les fruits virent au rose particulièrement si les températures sont en hausse. Utiliser l'un des produits suivant :

Diazinon	: 30 g MA/HL	délais d'emploi avant récolte	= 15 jours
Dinéthoate	: 30 g MA/HL		= 7 jours
Endothion	: 50 g MA/HL		= 21 jours
Fenthion	: 50 g MA/HL		= 15 jours
Fornothion	: 50 g MA/HL		= 7 jours
Oléoparathion	: 20 g MA/HL		= 15 jours

Les matières actives soulignées ont des propriétés endothérapiques.

GRANDE CULTURE

Doryphore de la pomme de terre : Des concentrations de doryphore se remarquent localement. Il est rappelé que la lutte contre cet insecte est obligatoire et que l'intervention la meilleure se situe lorsque les larves atteignent la taille d'un grain de blé.

Méligèthes sur colza de printemps : Le colza de printemps, de par sa végétation très rapide et courte ne peut, comme le colza d'hiver, compenser certains dommages par l'émission de nouveaux boutons.

.../...

P358

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

Surveiller attentivement les colzas de printemps et intervenir dès les toutes premières attaques.

Compte-tenu de la persistance réduite des traitements sur des plants en végétation très active, cette méthode conduit à effectuer fréquemment deux ou même trois traitements à quelques jours d'intervalle, mais elle a l'avantage d'éviter tout dommage.

Tordeuse du pois : Sur pois hâtifs, en fleurs depuis déjà une dizaine de jours, il est conseillé de faire un traitement pour le 8 juin.

Il est rappelé qu'il ne doit être utilisé sur les pois en pleine floraison que des insecticides reconnus sans danger pour les abeilles.

Matières actives homologuées contre le carpocapse des fruits à pépins

	Doses en g MA/HL	Mode d'action					
		C	Y	S	V	Action Acaricide	Nbr. de spécialités commerciales
Arsénate de plomb	80	*	+				4
Azinphos Ethyl	40	+	+	*		+	6
Azinphos Méthyl	40	+	+	*		+	9
Carbaryl	75	+	+				9
Dialifor"	75	+	+		+		3
Diéthion	100	+				+	2
Diméthoate	50	+	+	+		+	12
Fénitrothion	50	+	+				4
Fenthion	50	+	+		+		2
Formothion	50	+	+	+		+	1
Malathion	75	+	+		+	+	9
Méthidathion	30	+	+	*		+	2
Ométhoate"	65	+	+			+	1
Parathion Ethyl	25	+	+		+	+	40
Parathion Méthyl	30	+	+		+	+	26
Phosalone	60	-	+			+	7
Phosmet	50	+	+	*	+		5
Phosphanidon	40	+	+			+	2
							144

D'après l'Index des Produits Phytosanitaires - 8ème Edition - Décembre 1970

C = action par contact ; Y = par ingestion ; S = par systémie (produit endothérapique)

V = vapeur ; * = présente une certaine action en profondeur, mais n'est pas véhiculé par la sève ; " = autorisation provisoire de vente.

Observations : l'emploi répété pendant plusieurs années d'un même produit ou son usage abusif en cours de saison peut amener :

- des phénomènes d'accoutumance
- l'élimination totale des prédateurs (insectes utiles) et favoriser la pullulation de certaines espèces nuisibles ; par exemple des acariens.

Les Contrôleurs chargés des
Avertissements Agricoles
R. PARIS - H. de MEIRLEIRE
A. GODIN.

l'Inspecteur de la Circonscription
Phytosanitaire CHAMPAGNE,
J. DELATTRE.